

17 de juin 2026

Nombre de conseillers :

15

En exercice :

15

Présents :

13

Votants

15

Légalement convoqué le 27 mai 2026, le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 1^{er} juin 2026 à 20h30 sous la présidence de Madame Béatrice CHARLIER, Maire.

Etaient présents : Catherine TSCHAMBSER, Cyrille FROMENTIN-GERARD, Anne-Marie LEMPEREUR, Evelyne BRISSON, Bruno COLLET, Véronique BOITUZAT, Elisabeth ARNOULD, Franck ROMAGNY, Romain PONCELET, Cindy DEHEC, Cindy GUYOT, Christopher DALLENNES.

Absents ayant donné pouvoir : Benjamin GORIN à Romain PONCELET, Jérémy FRINOT à Franck ROMAGNY

Secrétaire de séance : Véronique BOITUZAT

Ordre du jour :

Délibérations :

- Consolidation mur du cimetière
- Règlement de la location salles des fêtes
- Règlement de la garderie périscolaire
- SPL X Démat

Questions diverses et Tour de table

- Consultation relative au périmètre du SAGE de la nappe de la craie

Délibération n° 17 du 1^{er} juin 2026 : Consolidation mur du cimetière

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N°15 du 27 avril 2026 relative au vote du budget primitif 2026,

Considérant que la commission « travaux » s'est réunie le mardi 19 mai 2026 pour étudier les devis relatifs aux travaux de consolidation du mur du cimetière,

Vu le choix retenu par la commission du devis d'un montant de 36 906 € TTC de l'Entreprise DP Construction, située à Saint -Memmie,

Le conseil municipal unanime, approuve le devis de l'Entreprise DP Construction, située à Saint -Memmie pour un montant de 36 906 € TTC et autorise Madame le Maire à le signer.

Moncetz-Longevas, le 3 juin 2026

Madame le Maire
Béatrice CHARLIER



Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 03/06/2026 à 11h46

Référence de l'AR : 051-215103474-20260601-2026_D17-DE

Affiché le 03/06/2026 ; Certifié exécutoire le 03/06/2026



18 de juin 2026

Légalement convoqué le 27 mai 2026, le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 1^{er} juin 2026 à 20h30 sous la présidence de Madame Béatrice CHARLIER, Maire.

Nombre de conseillers :	15
En exercice :	15
Présents :	13
Votants	15

Etaient présents : Catherine TSCHAMBSER, Cyrille FROMENTIN-GERARD, Anne-Marie LEMPEREUR, Evelyne BRISSON, Bruno COLLET, Véronique BOITUZAT, Elisabeth ARNOULD, Franck ROMAGNY, Romain PONCELET, Cindy DEHEC, Cindy GUYOT, Christopher DALLENNES.

Absents ayant donné pouvoir : Benjamin GORIN à Romain PONCELET, Jérémy FRINOT à Franck ROMAGNY

Secrétaire de séance : Véronique BOITUZAT

Ordre du jour :

Délibérations : - Consolidation mur du cimetière - Règlement de la location salles des fêtes - Règlement de la garderie périscolaire - SPL X Démat	Questions diverses et Tour de table - Consultation relative au périmètre du SAGE de la nappe de la craie
---	---

Délibération n° 18 du 1er juin 2026 : Règlement de la location salles des fêtes

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 16 du 18 septembre 2023,

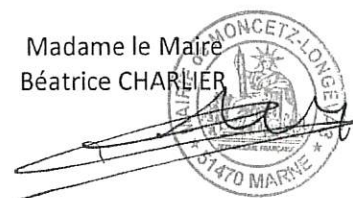
Considérant la nécessité d'ajouter et de modifier certains points du règlement de la salle des fêtes,

Considérant les modifications apportées au règlement de la salle des fêtes par la commission « réglementation » réunie le mardi 26 mai 2026,

Le conseil municipal unanime modifie et approuve le règlement de la salle des fêtes tel qu'il figure en annexe.

Moncetz-Longevas, le 3 juin 2026

Madame le Maire
Béatrice CHARLIER



Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 03/06/2026 à 11h51

Référence de l'AR : 051-215103474-20260601-2026_D18-DE

Affiché le 03/06/2026 ; Certifié exécutoire le 03/06/2026



19 de juin 2026

Nombre de conseillers :

15

En exercice :

15

Présents :

13

Votants

15

Légalement convoqué le 27 mai 2026, le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 1^{er} juin 2026 à 20h30 sous la présidence de Madame Béatrice CHARLIER, Maire.

Etaient présents : Catherine TSCHAMBSER, Cyrille FROMENTIN-GERARD, Anne-Marie LEMPEREUR, Evelyne BRISSON, Bruno COLLET, Véronique BOITUZAT, Elisabeth ARNOULD, Franck ROMAGNY, Romain PONCELET, Cindy DEHEC, Cindy GUYOT, Christopher DALLENNES.

Absents ayant donné pouvoir : Benjamin GORIN à Romain PONCELET, Jérémy FRINOT à Franck ROMAGNY

Secrétaire de séance : Véronique BOITUZAT

Ordre du jour :

Délibérations :

- Consolidation mur du cimetière
- Règlement de la location salles des fêtes
- Règlement de la garderie périscolaire
- SPL X Démat

Questions diverses et Tour de table

- Consultation relative au périmètre du SAGE de la nappe de la craie

Délibération n° 19 du 1^{er} juin 2026 : Règlement de la garderie périscolaire

Vu la délibération N°13 du 16 juin 2025 modifiant le règlement et les tarifs de la garderie périscolaire de Moncetz-Longevas,

Considérant la nécessité de simplifier les formulaires d'inscriptions et d'ajouter quelques modifications relatives au fonctionnement de la garderie périscolaire,

Considérant les modifications apportées au règlement de la garderie périscolaire par la commission « éducative et associative » réunie le mardi 5 mai 2026,

Le conseil municipal, unanime, adopte le règlement de la garderie périscolaire et de la fiche d'inscription tels qu'ils figurent en annexe.

Moncetz-Longevas, le 3 juin 2026

Madame le Maire
Béatrice CHARLIER

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 03/06/2026 à 11h54

Référence de l'AR : 051-215103474-20260601-2026-D19-DE

Affiché le 03/06/2026 ; Certifié exécutoire le 03/06/2026



20 de juin 2026

Nombre de conseillers :

15

En exercice :

15

Présents :

13

Votants

15

Légalement convoqué le 27 mai 2026, le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 1^{er} juin 2026 à 20h30 sous la présidence de Madame Béatrice CHARLIER, Maire.

Etaient présents : Catherine TSCHAMBSER, Cyrille FROMENTIN-GERARD, Anne-Marie LEMPEREUR, Evelyne BRISSON, Bruno COLLET, Véronique BOITUZAT, Elisabeth ARNOULD, Franck ROMAGNY, Romain PONCELET, Cindy DEHEC, Cindy GUYOT, Christopher DALLENNES.

Absents ayant donné pouvoir : Benjamin GORIN à Romain PONCELET, Jérémy FRINOT à Franck ROMAGNY

Secrétaire de séance : Véronique BOITUZAT

Ordre du jour :

Délibérations :	Questions diverses et Tour de table
- Consolidation mur du cimetière - Règlement de la location salles des fêtes - Règlement de la garderie périscolaire - SPL X Démat	- Consultation relative au périmètre du SAGE de la nappe de la craie

Délibération n° 20 du 1^{er} juin 2026 : SPL X Démat

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles, L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL X Démat,

Considérant la nécessité pour le conseil de statuer avant l'assemblée générale de la société fixée au 30 juin 2026,

Après examen, le conseil municipal, unanime :

- approuve la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, telle que figurant dans la liste des actionnaires annexée à la présente et faisant apparaître la ventilation territoriale suivante :

- le Département de l'Aube : 6 553 actions soit 51,04 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 595 actions soit 4,64 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 253 actions soit 1,97 % du capital social,
- le Département de la Marne : 531 actions soit 4,14 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 232 actions soit 1,81 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 275 actions soit 2,14 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 487 actions soit 3,79 % du capital social
- le Département des Vosges : 333 actions soit 2,59 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 579 actions soit 27,88 % du capital social détenues par 3 505 actionnaires

- donne pouvoir à Madame le Maire, à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Moncetz-Longevas, le 3 juin 2026

Madame le Maire
Béatrice CHARLIER

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 03/06/2026 à 11h56

Référence de l'AR : 051-215103474-20260601-2026 - D20-DE

Affiché le 03/06/2026 ; Certifié exécutoire le 03/06/2026